

Appel à initiatives territorial 2017

en matière d'emploi, de formation et d'insertion

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble est compétent en matière d'emploi, de formation et d'insertion. L'EPT souhaite accompagner la mise en œuvre d'actions au bénéfice de publics ciblés et reconnus par l'ensemble des acteurs comme étant confrontés à des freins à l'emploi particulièrement importants.

Depuis 2012, les 5 appels à projets, lancés chaque année, ont permis de soutenir 58 actions au bénéfice de 1 200 personnes, pour un montant total de 500 000€.

L'ambition de cet appel à initiative était de promouvoir des actions permettant d'accompagner au plus près de leurs besoins, les chercheurs d'emploi. Cet objectif a été atteint : en effet, un tiers des propositions ont porté sur des actions de redynamisation (comme par exemple des ateliers de recherche emploi, des découvertes des métiers) et près d'un autre tiers sur des actions de formation adaptées aux publics éloignés de l'emploi.

Ces appels à initiatives ont également permis de développer l'interconnaissance entre acteurs, de créer de réelles coopérations entre les associations et ont ainsi contribué à faire rayonner les actions à l'échelle des neuf villes du Territoire.

En 2017, au regard de ces éléments positifs il a été décidé de renouveler le principe d'un appel à projet qui s'inscrit dans la continuité des précédents et de le faire évoluer dans certaines de ses composantes.

Il vise donc cette année à renforcer les compétences permettant l'accès à l'emploi pour tous types de publics et à développer les actions destinées aux professionnels de l'emploi. Par ailleurs, l'analyse des typologies des publics touchés par ces cinq appels à initiatives nous a montré que trop peu d'actions touchent les personnes ayant plus de 45 ans et les personnes en situation de handicap : les porteurs devront avoir une attention particulière à ce sujet.

Ce document présente aux porteurs les critères d'éligibilité, les modalités d'instruction et le calendrier leur permettant de répondre à l'appel à projet lancé par Est Ensemble pour l'année 2017. Il accompagne le dossier de demande de subvention, qu'il appartient aux porteurs de projets de renseigner.

Règlement

Le présent règlement présente les critères d'éligibilité des projets proposés, ainsi que les modalités d'instructions qui permettront de sélectionner les projets à retenir.

Article 1 - Opérateurs et nombre de projets éligibles

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé, est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants d'Est Ensemble, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large que le territoire d'Est Ensemble.

Chaque porteur ne pourra pas déposer plus de deux dossiers en réponse à l'appel à projets.

Une action ayant déjà été subventionnée trois fois dans le cadre d'un appel à initiatives d'Est Ensemble ne pourra être à nouveau subventionnée.

Article 2 – Les priorités de l'appel à initiatives 2017 (périmètre d'éligibilité)

Cet appel à initiatives vise deux grands objectifs :

1. Développer les pré-requis et renforcer les compétences de base permettant l'accès à l'emploi.

L'objectif est d'aider les publics éloignés de l'emploi à appréhender et à mieux maîtriser les éléments indispensables à l'engagement d'une démarche d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle :

- Renforcer l'estime de soi des publics les plus éloignés de l'emploi, à améliorer la maîtrise des codes sociaux, vestimentaires, langagiers,
- Mettre en œuvre des actions de maîtrise du vocabulaire professionnel (le vocabulaire des métiers du bâtiment, des espaces verts, de l'aide à la personne, de la restauration...)
- Initier aux TIC, et en particulier à leur utilisation comme outils de recherche d'emploi (CV, recherche d'offres d'emploi) et de socialisation.
- Mettre en relation les chercheurs d'emploi et les employeurs locaux (en particulier TPE, PME, ETI).

Publics cibles : cet objectif vise l'ensemble des typologies de demandeurs d'emploi, habitant sur le territoire d'Est Ensemble. Une attention particulière sera portée aux projets qui veillent à la parité des participant-e-s.

De plus, il est demandé aux porteurs de projet qu'une partie de leurs participants soient des demandeurs d'emploi connaissant des difficultés marquées (plus de 45 ans et personnes en situation de handicap. (cf. Article 3 – Critères d'examen des projets déposés).

2. Développer les actions à destination des professionnel-le-s de l'emploi

L'objectif est, en complémentarité avec les employeurs et les OPCA, de renforcer les connaissances des professionnel-le-s de l'emploi et d'encourager leur coopération :

- Actions de découverte de nouveaux métiers : trois secteurs d'activité sont plus particulièrement ciblés (les métiers du second œuvre du bâtiment, des travaux publics et du gros œuvre, les métiers du numérique et de l'hôtellerie/restauration).
- Actions favorisant la coopération entre prescripteurs.

Publics cibles : prescripteurs du Service Public de l'Emploi, professionnel-le-s des SIAE, conseiller-e-s en insertion, chargés de relations entreprises etc.

Article 3 – Critères d'examen des projets déposés

Les projets déposés seront examinés en particulier au regard des critères suivants:

Sur la forme, le dossier devra:

- être complet (ensemble des pièces à fournir transmises),
- être intégralement renseigné.

Sur le fond, le projet devra:

- respecter les critères d'éligibilité (cf. supra article 2),
- être commencé avant la fin de l'année 2017 et s'achever au plus tard mi-juillet 2018.

Les dossiers respectant les règles de forme et de fond seront examinés au regard des 4 critères suivants :

Le caractère innovant du projet

L'innovation doit être recherchée afin d'apporter des réponses efficaces :

- aux difficultés identifiées en changeant les méthodes et l'approche utilisées pour y pallier
- à des difficultés émergentes,

Par ailleurs, l'aspect expérimental du projet doit permettre de réfléchir à l'extension du dispositif à d'autres quartiers du territoire, voire à l'ensemble du territoire d'Est Ensemble.

La qualité innovante du projet sera appréciée au regard du contenu de l'action, de la méthode adoptée, et du territoire concerné.

La dimension partenariale du projet

Le projet proposé devra prendre en compte l'environnement dans lequel il s'inscrira, et prévoir des modalités de travail avec les acteurs locaux compétents. La collaboration avec le secteur privé et les entreprises du territoire fera l'objet d'une attention particulière.

Les porteurs de projets qui cherchent à mutualiser leurs idées, leurs ressources financières, matérielles et humaines et proposent ainsi des projets multi-acteurs seront valorisées.

La capacité à mobiliser et le type de public

La réussite du projet proposé reposera sur sa capacité à mobiliser le public concerné, en particulier les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le projet devra détailler la démarche choisie pour sensibiliser le public cible, le faire venir et garantir sa participation aux actions proposées tout au long de leur déroulement : expliquer concrètement les modalités d'information, de sélection, de motivation et de leur suivi tout au long de l'action.

Afin d'encourager la participation de certains publics, bénéficieront d'une attention particulière les projets qui :

- veillent à la parité des participant-e-s,
- et veillent à intégrer des personnes de plus de 45 ans et/ou personnes porteuses de handicaps.

La mise en place d'une démarche d'évaluation

Compte tenu de la vocation expérimentale de l'appel à projets et de son objectif de faire émerger des projets pouvant être dupliqués à l'échelle du territoire, le porteur du projet devra proposer une méthodologie d'évaluation précise, adaptée aux moyens engagés et permettant une analyse objective des résultats obtenus. Des indicateurs précis devront être spécifiés dans le dossier.

Le bilan de cette évaluation figurera dans le bilan de l'action, transmis aux services de l'Établissement public territorial au terme du projet.

Article 4 – Modalité de financement de l'appel à projet : dépenses éligibles et taux d'intervention

Les dépenses éligibles se composent de dépenses de **fonctionnement** exclusivement imputables à la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre de ce dispositif.

À travers cet appel à projet, l'intention de l'Établissement Public Territorial est de favoriser la mise en place de partenariats et l'instauration de réseaux parmi les acteurs de l'emploi et de l'insertion à l'échelle de son territoire. *In fine*, l'objectif est que l'ensemble de la population du territoire puisse bénéficier d'un meilleur accès à toutes les offres d'accompagnement proposées.

Les critères de participation sont déterminés de la façon suivante :

- **Les projets touchant les publics d'une commune** seront subventionnés au maximum à hauteur de 30%, avec un plafond de subventionnement fixé à 4.500€ (soit une action à 15.000€).
- **Les projets touchant les publics de deux villes au moins** seront subventionnés au maximum à hauteur de 70%, avec un plafond de subventionnement fixé à 20.000€ (soit une action à 28 500€).

Pour qu'un projet soit réputé être mis en œuvre à l'échelle de plusieurs villes, il conviendra que le dossier présenté explique comment le public desdites villes bénéficiera effectivement de l'action.

Article 5 – Modalités de versement des aides

70% du montant octroyé sera versé au début de l'action (après le vote des instances territoriales), puis 30 % à la fin de l'action, après réception du bilan final de l'opération, transmis par le porteur aux services

territoriaux. Le bilan devra présenter des éléments précis d'évaluation de l'action, au regard des objectifs fixés initialement.

Article 6 – Obligation en matière de communication

Le bénéficiaire s'engage à faire clairement apparaître la contribution d'Est Ensemble au(x) projet(s) (co)financés dans tous les documents et/ou actions liés à ce(s) dernier(s).

Il s'engage en particulier :

- à faire figurer le logo d'Est Ensemble sur chaque support de communication externe ou interne, physique ou numérique, y compris communiqué et dossier de presse, et ce dans le respect de la charte graphique d'Est Ensemble ;
- à soumettre avant parution chacun de ces supports à une validation de la direction de la communication d'Est Ensemble (via l'adresse communication@est-ensemble.fr), avec au minimum deux jours ouvrés d'avance (délai au terme duquel une non réponse vaudrait approbation) ;
- à mentionner le soutien d'Est Ensemble dans ses correspondances avec des interlocuteurs extérieurs, en particulier, le cas échéant, les bénéficiaires finaux du/des projet(s) ;
- à informer sans délai Est Ensemble de toute sollicitation émanant de la presse et proposer à cette dernière une prise de contact avec Est Ensemble pour éventuelle réponse complémentaire ;
- à informer Est Ensemble a minima 1 mois à l'avance de tout projet de manifestation événementielle en lien avec le(s) projet(s), charge à Est Ensemble d'examiner l'opportunité de s'y faire représenter.

En cas de non-respect de ces engagements, Est Ensemble se réserve la possibilité de revoir le montant de la subvention à la baisse.

Article 7 – Modalités d'instruction des dossiers

Retrait: Les documents sont téléchargeables sur www.est-ensemble.fr. Ils peuvent également être transmis par mail sur demande à l'adresse suivante emploi.insertion@est-ensemble.fr

Remise: Les documents renseignés seront à envoyer **avant le lundi 26 juin 2017 à 17h impérativement**, en version électronique par mail à l'adresse emploi.insertion@est-ensemble.fr, et à envoyer /déposer en version papier à l'adresse suivante :

Établissement Public Territorial Est Ensemble
Direction de l'Emploi et de la cohésion sociale
À l'attention de Cécile NIVET
100, avenue Gaston Roussel
93232 Romainville Cedex

Les dossiers éligibles seront examinés, sur proposition de la Direction de l'emploi et de la cohésion sociale, par les élus territoriaux ayant une délégation sur les politiques de l'emploi, formation et à l'insertion.

L'information des porteurs retenus se fera par courrier après passage au bureau territorial d'Est Ensemble.

Pour toute question relative à cet appel à initiatives, les porteurs de projet peuvent contacter :

- Danièle Roditi, responsable du Pôle stratégie et partenariat, à la Direction de l'emploi et de la cohésion sociale: daniele.roditi@est-ensemble.fr. (contact : 01 79 64 53 31/01 79 64 52 60)
- Cécile Nivet, chargée de mission emploi et contrat de ville : cecile.nivet@est-ensemble.fr / Tel : 01 83 74 59 92